



SYNDICAT C.G.T DU CORPS DES ASP
19, rue Vieille du Temple 75004 PARIS
☎ : 01 46 07 28 05 Fax : 01.42.74.83.02

COTISATION MUTUELLE

La Ville de Paris attribue 200 euros par an à ses agents avec un seuil d'indice de salaire déterminé contribuant ainsi aux frais engagés des fonctionnaires pour les cotisations auprès d'une mutuelle

La CGT ASP saisira à nouveau les autorités de la Préfecture de Police de Paris pour sa participation de prise en charge des cotisations mutuelle des agents.

Nous considérons que les personnels des Administrations Parisiennes mis à disposition de la Préfecture de Police de Paris, dont nous faisons partie, doivent prétendre aux mêmes avantages que les collègues de la Ville de Paris.

C'est un dossier entre autres qui figure dans nos projets revendicatifs depuis 2009.

Nous vous tiendrons informés des suites réservées à ce dossier.

LA CGT ASP TOUJOURS DANS L'ACTION

Paris, le 10 mars 2011
Le Bureau Syndical